



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Burundi

Question écrite n° 23214

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Burundi. En effet, après une offensive sans précédent de la rébellion hutu contre la capitale burundaise, Bujumbura, certains secteurs de la ville seraient « de véritables abattoirs » aux dires mêmes de diplomates américains dernièrement évacués vers Nairobi. Cette situation dramatique risque de s'étendre à l'ensemble de ce petit pays d'Afrique centrale, déjà ravagé par une guerre civile qui a fait quelque 300 000 morts. Elle lui demande donc de lui indiquer son sentiment sur ce pénible dossier, et les intentions du Gouvernement à son sujet.

Texte de la réponse

Depuis la signature de l'accord de paix d'Arusha (août 2000), de nouvelles institutions ont été mises en place au Burundi. Le 1er novembre 2001, un gouvernement de transition, placé sous l'autorité du président Buyoya, d'origine tutsi, est entré en fonctions, puis a cédé la place, le 1er mai 2003, à un gouvernement dirigé par M. Domitien Ndayizeye, d'origine hutu. Quinze partis politiques, ainsi que trois factions armées, ont intégré les institutions de transition prévues par l'accord d'Arusha. Toutefois, certains groupes armés, notamment le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza et le FNL-Palipehutu d'Agathon Rwaswa ont continué les combats contre l'armée gouvernementale, et la situation reste donc précaire dans le pays. On estime ainsi que, depuis 1993, 300 000 personnes auraient été tuées au Burundi, essentiellement des civils. En outre, plusieurs centaines de milliers de personnes vivent déplacées à l'intérieur du pays, et plusieurs centaines de milliers d'autres sont réfugiées à l'étranger, essentiellement en Tanzanie. Des signes d'espoir doivent cependant être relevés, dans le contexte d'un retour progressif à la normale dans l'ensemble de la région des grands lacs africains avec notamment l'enregistrement d'avancées du processus de paix en République démocratique du Congo voisine. Ainsi, plusieurs des groupes armés burundais, certes minoritaires, ont déjà signé des accords de cessez-le-feu et des négociations sont actuellement menées entre le gouvernement et le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza. Ces négociations sont complexes mais progressent. De leur succès dépend, en grande partie, le lancement de négociations avec la rébellion du FNL d'Agathon Rwaswa, qui refuse, jusqu'à présent, de se prêter à un véritable dialogue, même si des contacts informels ont déjà eu lieu. La France, pour sa part, continue de se mobiliser pour appuyer le processus de sortie de crise. Elle a ainsi soutenu le processus de mise en place des institutions de transition au Burundi issues de l'accord d'Arusha, et appuie - tant au Conseil de sécurité des Nations unies que dans le cadre de ses relations bilatérales - les efforts de la facilitation gabono-tanzano-sud-africaine, comme ceux de l'Initiative régionale, qui rassemble plusieurs pays de la région sous la présidence du président ougandais, M. Museveni. La France a aussi contribué au rétablissement de l'aide de la communauté internationale au Burundi, pour éviter que ce pays très pauvre ne soit asphyxié financièrement, notamment en accueillant une conférence des donateurs sous l'égide de Nelson Mandela en décembre 2000, puis en plaidant la cause du Burundi devant les institutions financières internationales. Elle a également octroyé à plusieurs reprises des aides budgétaires d'urgence à Bujumbura. Aujourd'hui, alors que le temps est compté pour obtenir un accord de cessez-le-feu global, la période de transition s'achevant le 1er novembre 2004, la France accroit

ses pressions sur les protagonistes du conflit burundais, afin de conclure une paix qui doit contribuer à la stabilité de l'ensemble de la région des grands lacs africains.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23214

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6141

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 7988